

C'EST QUOI ? PETRA EO ?

Vous habitez dans l'une des 14 communes de Quimper Bretagne Occidentale* ?

Vous pouvez bénéficier d'une prime à l'achat d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE) !

*Briec, Edern, Ergué-Gabéric, Guengat, Landrévarzec, Langolen, Landudal, Locronan, Plogonnec, Plomelin, Plonéis, Pluguffan, Quéménéven, Quimper



Quelles sont les conditions pour en bénéficier ?

Penaos e c'haller kaout skoazelloù ?

- Habiter une des communes de Quimper Bretagne Occidentale
- Être une personne physique majeure
- Acheter un vélo à assistance électrique neuf dans les 12 mois précédant la demande d'aide
- S'engager à ne pas céder son vélo à assistance électrique dans l'année suivant son acquisition



Quel est le montant de la prime ? Da begement e sav ar skoaziadenn ?



Revenu fiscal de référence (par part)	Montant de la prime
Inférieur ou égal à 14 089 €	50 % du prix du vélo, dans la limite de 500 €
Compris entre 14 090 € et 20 000 €	40 % du prix du vélo, dans la limite de 400 €
Compris entre 20 001 € et 26 350 €	20 % du prix du vélo, dans la limite de 200 €
Supérieur à 26 350 €	Aucune participation

Une personne peut bénéficier d'une prime VAE tous les 5 ans. Le nombre de primes VAE par foyer fiscal est limité à deux (chaque prime est prise en compte pendant une durée de 5 ans à compter de la signature de la décision d'attribution de la prime).

Vous remplissez les différentes conditions ? Deux solutions pour demander l'aide VAE :

Ha seveniñ a reoc'h an divizoù disheñvel ? Daou ziskoulm evit goulenn ar skoazell BT :

- ➔ En ligne sur quimperplus.bzh ou en flashant ce code
- ➔ En remplissant un formulaire papier disponible dans les mairies de l'Agglomération



Pour en savoir plus sur la prime VAE, le règlement et les justificatifs à fournir, rendez-vous sur qbo.bzh ou directement ici



 **QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE**
KEMPER BREIZH IZEL